

SYNTHÈSE
FONDATION DU LIONS CLUBS INTERNATIONAL
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VIRTUEL
Oak Brook (États-Unis)
11-16 janvier 2023

COMMISSION FINANCES

1. A approuvé une hausse de 518 308 dollars US du budget de fonctionnement 2022-2023.
2. A été informée des performances du portefeuille d'investissement de la Fondation.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT

1. A examiné les résultats de collecte de fonds de la LCIF totalisant 30 millions USD en dons (hors promesses de dons) reçus lors du premier semestre de l'année d'exercice 2022-23.
2. A approuvé le lancement au cours de l'exercice 2023-24 de trois programmes de reconnaissance des donateurs.
3. A été informée des activités du groupe de réflexion Responsabilité sociale des entreprises.

COMMISSION MARKETING

1. A passé en revue les programmes et les communications marketing, les initiatives de médias numériques/sociaux, la stratégie vidéo, les relations publiques, les collaborations avec l'association, le groupe de travail Lions Quest et le plan stratégique Lions International.
2. A examiné les nominations au Prix humanitaire.

COMMISSION PROGRAMMES

1. A approuvé 103 subventions (contrepartie, Diabète, Malnutrition, Cancer infantile et Lions Quest) pour un total de 6 174 88 dollars US.
2. A reporté quatre demandes de subvention.
3. A refusé une demande de subvention.
4. A approuvé, à la demande du conseil d'administration, une subvention de 300 000 dollars US pour le renouvellement du programme de subventions Partenariat Lions Quest.
5. A approuvé le renouvellement d'un protocole d'accord avec *Special Olympics International* pour le partenariat *Mission Inclusion* pour la période 2023-2028.
6. A exigé que le district 354 (Corée) rembourse à la LCIF les 26 640 USD (30 000 000 KRW) perçus dans le cadre de la subvention standard GA13644/354-E d'ici le 28 février 2023, sous peine de mise en place d'un moratoire sur toute demande de subvention provenant de ce district.
7. A exigé que le district 108-IB2 (Italie) rembourse à la LCIF les 3 859 USD perçus dans le cadre de la subvention DES21283/108-IB2.
8. A mis fin au moratoire en place sur toute demande de subvention provenant du DM 324 et de ses sous-districts à compter du 30 juin 2023.
9. A interdit toute future participation officielle à l'octroi de subventions de la LCIF jusqu'au 30 juin 2025 à trois Lions impliqués dans les subventions affectées du DM-324.